

**COMMUNE DE SAUVETERRE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
***Du 08 FEVRIER 2013***

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints  
Mesdames CHATENOUD C, COUDERC V., Messieurs, BENOIT M., CHERUEL P, DARLIX L-P, REBIERE P., RIEU P., Conseillers Municipaux.

Procurations de :  
AGRET R. à CHERUEL P.  
MALINAS C. à DELAFONTAINE C.  
NIBOUCHE B. à DARLIX L.P  
RICARD G. à VERGES J.C  
RICHARD B. à GAUTHIER D.

Secrétaire de Séance : DARLIX L.P

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Considérant la démission de Mme MALINAS Claude du poste d'adjoint au Maire par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur AGRET Régis, il est élu par 12 voix et 5 nuls

**PROPOSITION D'ADHESION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON**

Par courrier en date du 9 janvier dernier, le Préfet du Gard nous invite à renouveler notre demande d'adhésion au Grand Avignon. En effet, notre délibération initiale prise lors de la séance du conseil municipal en date du 13 septembre 2012, est devenue caduque puisque le conseil communautaire du Grand Avignon n'a pas statué sur notre demande dans le délai de trois mois imparti par la Loi

Afin de se conformer à la loi et permettre l'adhésion de notre commune à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la procédure doit être achevée le 1<sup>er</sup> juin 2013. En conséquence, nous devons délibérer au plus tôt.

**Adopté à l'unanimité**

**RETROCESSION DE TERRAIN DES LOTS 14 ET 15 DES JARDINS DE MONTSAUVE**

Lors de l'aménagement de l'accès aux « Jardins de Montsauve » une partie des lots 14 et 15 a été utilisée à tort. Nous nous sommes donc rapprochés des propriétaires, M. CHARIGNON Marc pour le lot 14 et M. MICHEL Thierry pour le lot 15 afin qu'ils nous rétrocèdent l'emprise correspondante à savoir 32 m<sup>2</sup> pour le lot 14 et 36 m<sup>2</sup> pour le lot 15. Les intéressés nous ont confirmé leur accord au prix proposé par nos soins soit 150 €/m<sup>2</sup>. Les frais afférents à cette transaction étant à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## **DECISION DEFINITIVE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONSTRUCTION DU POLE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL JEAN FERRAT**

Monsieur le Maire expose :

A Sauveterre, pour décider la réalisation d'un projet aussi important, la municipalité s'est engagée résolument en faveur de la participation de tous les publics : monde associatif, citoyens, usagers, habitants, etc..

Cette concertation s'est notamment concrétisée lors d'un moment fort qui s'est déroulé au cours de la réunion publique de présentation le mardi 22 janvier devant une salle comble.

La concertation est pour nous un besoin fondamental car il ne s'agit pas d'engager le budget d'investissement et le budget de fonctionnement de la commune dans un projet qui aurait été décidé par les seuls élus.

C'est notre démarche dans l'élaboration de nombreux projets d'intérêt communaux d'aménagement. Notre ambition est :

- d'exposer les principes et valeurs qui guident le Conseil municipal dans la conduite de ses démarches participatives auprès de la population ;
- de rendre cohérent l'ensemble des procédures, démarches et dispositifs de participation que le Conseil municipal propose à la population ;
- de développer des initiatives de concertation en organisant le débat et « le faire ensemble » entre les citoyens, les conseillers municipaux, les bureaux d'études, architectes, les conseils et les services de la commune.

Le développement de la participation vise deux objectifs complémentaires :

- améliorer la qualité du service public en s'assurant que celui-ci réponde au mieux aux besoins de ses publics ;
- rapprocher les citoyens et les bénévoles qui s'investissent sans compter dans la culture, des élus et de l'institution communale ;
- développer une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Cette ambition s'inscrit dans une volonté politique forte des élus de Sauveterre de développer la participation au-delà des seules obligations réglementaires, et d'en faciliter l'exercice réel.

A la fin des débats constructifs, et des échanges, une demande directe a été adressée aux participants ; les opposants au projet ont été très peu nombreux, cela a conforté les élus dans leur choix, c'est la raison pour laquelle le vote de ce projet au conseil municipal repose désormais sur l'expression de très nombreux Sauveterrois et du monde associatif dont l'expression a été déterminante.

De plus, nous nous engageons également sur le fait que le coût d'investissement et le coût de fonctionnement n'augmenteront pas la fiscalité locale (impôts locaux).

La participation permet au Conseil municipal de mieux comprendre les attentes spécifiques des habitants et usagers, aux publics de mieux connaître et comprendre l'action communale.

Par cette relation d'écoute et de coopération, nous avons pu réfléchir ensemble sur l'intérêt général de ce projet et ainsi renforcer la compréhension partagée du futur centre culturel Jean-Ferrat, de son efficacité et de sa réponse à un réel besoin.

Ce qui fonde la légitimité d'une action publique, c'est autant la manière dont elle a été décidée que la décision elle-même.

Ceci étant précisé et avant de passer au vote, la parole est donnée aux membres du conseil municipal.

Ainsi prennent la parole :

**Madame DELAFONTAINE :**

*« je partage la réflexion du Conseil Municipal sur la pertinence de créer un lieu adapté aux besoins de la commune et du milieu associatif. En effet la bibliothèque est devenue au fil du temps et de la population grandissante trop exigüe, la salle des fêtes est obsolète et nous devons pouvoir mettre à disposition des associations des locaux adaptés en nombre suffisant.*

*Mais j'estime que le projet retenu ne répond que partiellement aux besoins associatifs exprimés puisque ne mettant à disposition des locaux que pour le théâtre et la musique oubliant les autres associations existantes ou à venir.*

*Il est aussi utile de ne pas oublier que ce pôle socio culturel étant intercommunal, il devrait à terme être ouvert au Grand Avignon ainsi qu'aux communes des alentours qui se seraient déjà manifestées.*

*Se posera alors la question de savoir si, oubliant le principe d'une gestion pérenne de ce lieu, il nous sera possible, connaissant notre attachement au service public, de privilégier la représentation d'une association sauveferroise ou le spectacle de fin d'année des écoles ou de la musique au détriment d'une location extérieure source de revenus.*

*Le choix se posera alors de pouvoir respecter notre principe de l'accès au plus grand nombre à moindre coût.*

*En effet, il nous a été rappelé dans le document remis par STRATORIAL FINANCES que pour le coût de fonctionnement de ce lieu ne fasse pas appel à l'imposition locale, il devra impérativement être optimisé par une occupation extérieure chiffrée à minima à 58 800 €.*

*Pour toutes ces raisons, conception des lieux et coût de fonctionnement, le projet tel que présenté ne m'apparaît pas adapté et, confirmant ma position exprimée lors des précédents votes, je m'y oppose ».*

**Monsieur DARLIX :**

*« Ce qui est en cause c'est l'envergure, l'ambition et le coût d'un tel projet qui se veut intercommunal, dont le seul but d'avoir accès aux subventions qui plus est, dans une commune qui n'a cessé de se battre contre l'intercommunalité.*

- *Budget de fonctionnement légèrement inférieur à 200 000 €, agios du financement non comptabilisés.*
- *Budget investissement sans référence à l'échéance annuelle de crédit.*

*Les deux sommes ajoutées auraient pu éclairer l'ensemble du Conseil Municipal, ce qui aurait permis de constater que l'avenir financier de la commune est très incertain et ne pourra laisser place aux investissements qui pourraient être nécessaires. D'autant plus préoccupant qu'en fonction de la crise économique sévère que connaît notre pays, nous augmentons dans des proportions importantes le budget fonctionnement, alors qu'il conviendrait de le diminuer ou pour le moins ne pas l'augmenter.*

*Les dotations gouvernementales aux collectivités vont être revues à la baisse pour des montants très significatifs.*

*Ce projet, cet ensemble de coût ne tient aucun compte des nécessités à venir et s'il subsiste d'autres critiques à formuler, celles qui viennent d'être exprimées me semblent suffisantes pour voter contre ce projet ».*

**Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE à la majorité de poursuivre l'opération « POLE SOCIO CULTUREL JEAN FERRAT » et d'engager la phase réalisation.**

**9 VOIX CONTRE 7**

**ONT VOTE POUR :** Monsieur DEMANSE – Monsieur AGRET – Monsieur BENOIT – monsieur CHERUEL – Madame COUDERC – Monsieur GAUTHIER – monsieur REBIERE – Monsieur RICHARD – Monsieur RIEU

**ONT VOTE CONTRE :** Madame CHATENOU – Monsieur DARLIX - Madame DELAFONTAINE – Madame DENIS - Madame MALINAS – Monsieur RICARD – Monsieur VERGES.

**UNE ABSTENTION :** Madame NIBOUCHE

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA PASSATION ET SIGNATURE DES CONTRATS AVEC LES ENTREPRISES - JEAN FERRAT**

La décision de poursuivre étant prise, Monsieur le Maire donne lecture du résultat de la consultation relative à la réalisation du pôle socio culturel. Le dossier de consultation élaboré par le maître d'œuvre comprend 14 lots détaillés ci-dessous. Il a été décidé, après analyse et négociation, de retenir les entreprises ci-après

Lots	Objet	Entreprises retenues	Montant	
			H.T	TTC
1	V.R.D / Gros Œuvre	BATI SP	739 515	884 459.94
2	Charpente métallique - Bardage - Couverture sèche	CEVEN'METAL	224 560	268 573.76
3	Etanchéité	SARL MIE	43 500.00	52 026.00
4	Cloisons - doublage	TRESQUOISE	63 000	75 348.00
5	Faux plafonds	TRESQUOISE	52 000	62 192.00
6	Revêtement de sols - faïences	PAPERON	24 920	29 804.32
7	Menuiseries extérieures	J'ALLUMINE	70 082	83 818.07
8	Menuiseries intérieures	EGM	132 620	158 613.52
9	Isolation extérieur - Peintures	RECOLOR	61 799	73 911.60
10	Electricité, courants forts et courants faibles	JCP	96 828.71	115 807.14
11	Génie climatique - Plomberie - Sanitaire	SARL JBC CLEMENT	187.090	223 759.64
12	Ascenseur	OTIS	23 300	27 866.80
13	Equipement scénique	MPM EQUIPEMENT	196 900	235 492.40
14	Siègerie	Choix non arrêté à ce jour		

Le choix de l'entreprise attributaire du lot 14 fera l'objet d'une délibération ultérieure. En effet, il a été décidé de porter une attention toute particulière à ce poste et un rendez vous sera pris en Mairie pour présentation des fauteuils qui sont proposés dans le cadre de cette consultation.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**9 VOIX CONTRE 7**

**ONT VOTE POUR :** Monsieur DEMANSE – Monsieur AGRET – Monsieur BENOIT – monsieur CHERUEL – Madame COUDERC – Monsieur GAUTHIER – monsieur REBIERE – Monsieur RICHARD – Monsieur RIEU

**ONT VOTE CONTRE :** Madame CHATENOUUD – Monsieur DARLIX - Madame DELAFONTAINE – Madame DENIS - Madame MALINAS – Monsieur RICARD – Monsieur VERGES.

**UNE ABSTENTION :** Madame NIBOUCHE

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE MET FIN A CETTE SEANCE**

**Le Maire,  
JACQUES DEMANSE**

